



Inscription à la Formation : Tout savoir sur les congés payés après la réforme sur les arrêts de travail



à compléter et à nous retourner par mail à arey@cyme-formation.fr

COMPLET

- **SESSION CHOISIE** 19/07/2024 de 10h à 13h 06/09/2024 de 10h à 13h

- **PARTICIPANT(E)**

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Effectif : Convention collective :

- **RESPONSABLE FORMATION**

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Cachet de l'entreprise

Signature

- **MODALITES DE PAIEMENT** (cochez l'option choisie) :

Paiement de la formation par l'entreprise : une facture sera adressée à votre entreprise avec la feuille de présence et le certificat de réalisation à la fin de la formation.

OU

Paiement de la formation par l'OPCO : si vous avez demandé une prise en charge à votre OPCO avec subrogation (paiement direct à l'organisme de formation) :

Nom de l'OPCO :

N° Adhérent :

Pensez à faire la demande de prise en charge auprès de votre OPCO avant le démarrage de la formation.

- **COÛT DE LA FORMATION**

400 € HT

- **MODALITES D'ANNULATION**

Faculté de dédit, toute annulation par le client, moins de huit jours avant le début de l'action de formation entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par BGH EXPERTS & CONSEILS à des fins de gestion des relations avec ses clients. Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par mail à : rgpd@bgh.fr